

Guide d'accueil

à l'intention des candidates
infirmières praticiennes
spécialisées du CIUSSS-EMTL



Isabelle Besner-Leduc, inf. M.Sc.
Chef de service développement du rôle des IPS

Catherine Hupé, inf. M.Sc. Ph.D. (c)
Chargée de projet – Centre d'excellence en soins infirmiers

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal**

Québec 

Document inspiré du Programme d'orientation harmonisé à l'embauche HSCO/HMR
Équipe des conseillères en soins Infirmiers CIUSSS-EMTL, mai 2020.

Le féminin est utilisé tout au long du document pour alléger la lecture mais il inclut les professionnels en soins infirmiers de tous les sexes.

Table des matières

Introduction	4	Documents clinico-administratifs	14
1. Gouvernance et soins humanistes	5	IPSPL seulement: Lettre 229 et convention	14
Portrait du CIUSSS-EMTL	5	Examen professionnel	14
Lexique des sigles et abréviations	6	2. Développement des compétences	14
Offre de service Direction des soins infirmiers (DSI) et organigramme	6	Reprendre les souliers de novice	14
Personnes ressources	7	Programme de mentorat	14
Volet administratif et communication	7	Période de probation/d'essai	15
Rencontres d'équipe	7	Portfolio professionnel et développement professionnel	15
Modalités de communication avec le supérieur immédiat	7	Camper son rôle	15
Modalités de communication avec le gestionnaire de clinique/médecin partenaire	8	Formation continue	16
Communications organisationnelles	8	3. Développement des pratiques cliniques et de la pratique avancée	16
Coronavirus/COVID	8	Contribution à des projets cliniques	16
Votre courriel professionnel	8	Services bibliothèques	16
Intranet et Extranet	9	4. Qualité des soins infirmiers	17
Utilisation des médias sociaux	9	Notes au dossier	17
Télésanté	9	Statistiques RAMQ pour IPSPL	17
Logistique et services des ressources humaines	9	Excellence en soins infirmiers	18
Carte d'identité	9	Axes d'excellence du CIUSSS-EMTL	18
Stationnement (HMR, HSCO et IUSMM)	9	Centre d'excellence en soins infirmiers	18
Comment adresser vos différentes demandes aux services RH	10	Conclusion	19
Portail employé	10	Lectures suggérées	20
Programme d'Aide aux Employés	11		
Conditions d'exercices	11		
Service de la Paie	11		
Frais de déplacement	12		
Horaires - généralités	12		
Horaires comprimés	12		
Validation feuilles de temps	12		
Temps accumulé	13		
Absences	13		
Absences pour implications (enseignement, recherche, etc.)	13		
Vacances	13		
Fériés	13		

Nous espérons que votre intégration au CEMTL en tant qu'IPS soit une expérience positive et le début d'une carrière fleurissante. Encore une fois, bienvenu à la Direction des soins infirmiers!

Introduction

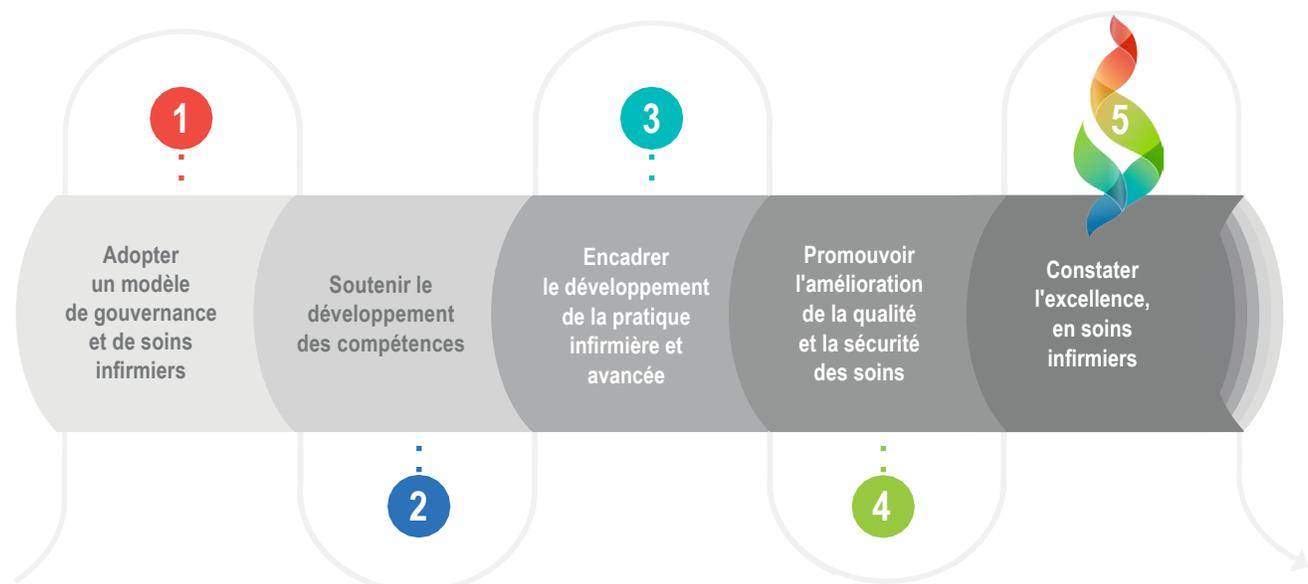
C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons à titre de candidate infirmière praticienne spécialisée (CIPS) au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (EMTL). Vous faites désormais partie de notre grande équipe de la Direction des soins infirmiers (DSI)! Votre Direction d'appartenance énonce son offre de service autour de cinq (5) chantiers prioritaires pour les années 2020-2025, soit 1) la gestion et les soins **humanistes**; 2) le développement des **compétences**; 3) le développement des **pratiques cliniques** et de la **pratique avancée**; 4) la **qualité** des soins infirmiers et 5) **l'excellence** en soins infirmiers. Vous retrouverez ces priorités structurantes au fur et à mesure de votre progression dans le présent guide.

Ce document a été élaboré dans l'optique de vous fournir les informations pertinentes en lien avec votre entrée en fonction. Nous vous demandons d'en prendre bien connaissance au courant de vos semaines d'orientation. Votre supérieure immédiate, votre mentor et les personnes ressources énumérées tout au fil des lignes qui suivent demeurent disponibles pour compléter l'information qui ne serait pas suffisamment claire ou complète pour vous. Leurs coordonnées se retrouvent à l'intérieur du présent guide. Votre intégration tient à cœur à toute cette organisation, c'est pourquoi vous ne devez en aucun temps hésiter avant de demander un coup de main additionnel.

Vous trouverez également des liens pertinents à consulter au fil de votre lecture. Prendre note que certaines sections du texte réfèrent à des documents mis à disposition sur votre clé USB. Vous pouvez simplement les retrouver par le titre du fichier, qui débute par *Document X*.

Bonne lecture et bienvenue!

Figure 1. Priorités de la Direction des soins infirmiers



1 Gouvernance et soins humanistes

Vous comptez désormais parmi la minorité d'infirmières québécoise ayant complété avec succès la scolarité préalable à l'exercice du rôle d'infirmière praticienne spécialisée, chapeau! S'enracinant dans la culture d'un centre intégré universitaire, le sous-service de la Direction des soins infirmiers (DSI) qui vous accueille se devait d'adopter une philosophie de gestion et de soins cohérente avec celle ayant contribué à vous former en tant que professionnelle. Ainsi, le Modèle humaniste des soins infirmiers – Université de Montréal a servi d'ancrage aux toutes premières décisions de gestion d'une DSI redéfinie au cours de 2019-2020 dans le but d'assumer pleinement son rôle privilégié d'un point de vue légal, celui d'apprécier et de promouvoir la qualité des soins aux personnes soignées. Un article descriptif du modèle a été déposé dans votre clé USB, au *Document-1*.

Portrait du CEMTL

Le CIUSSS-EMTL, comme tout établissement du réseau de la santé et des services sociaux, participe, avec sa mission respective, à l'atteinte de la vision 2015-2020 du MSSS, à savoir : « des soins de santé et des services sociaux accessibles et efficaces qui s'adaptent aux besoins des québécois ». Pour y parvenir, voici les valeurs qui cimentent l'action dans l'organisation : la collaboration, la communication, la qualité des soins et services, le professionnalisme et le respect. Pour plus d'informations sur la mission, la vision, les valeurs de l'organisation, vous référer à l'intranet ou l'extranet du CIUSSS.

Les installations du CIUSSS-EMTL comptent 42 points de services à Montréal comprenant 2 hôpitaux, 1 institut universitaire, 8 CLSC et 15 CHSLD. Grâce à ses 15 000 employés, le CIUSSS-EMTL offre une gamme complète de soins de santé et de services sociaux à la population.

Il est le deuxième plus grand employeur de l'Est de Montréal :

- plus de 15 000 employés
- plus de 3 000 infirmiers/infirmières
- 296 médecins omnipraticiens, 584 médecins spécialistes, 18 dentistes et 84 pharmaciens
- près de 7 000 stagiaires et plus de 600 médecins résidents
- 235 chercheurs et 385 étudiants en recherche

Pour un portrait de la santé de la population de l'Est de la métropole, vous pouvez consulter le *Document-2* de votre clé USB ou encore l'Intranet.

Chaque année, notre CIUSSS et le ministre de la santé et des services sociaux établissent une entente de gestion et d'imputabilité, laquelle traduit les attentes que doit satisfaire l'organisation pour répondre aux besoins de la population considérant le portrait de celle-ci et les ressources mises à sa disposition. Entre autres, en 2019-2020, notre établissement s'est engagé à améliorer l'accès aux soins et services de première ligne, notamment en augmentant le nombre d'IPSPL, à diminuer significativement les listes d'attentes en 1ère, 2e et en santé mentale ainsi qu'à consolider l'offre de service en GMF. Pour consulter le document intégral de cette entente, consultez le site du Ministère de la Santé et des Services sociaux au <https://www.msss.gouv.qc.ca>.

Lexique des sigles et abréviations

Nous avons dressé la liste des sigles et abréviations les plus courantes à la DSI du CIUSSS-EMTL, vous la retrouverez dans la clé USB au *Document-3*.

Offre de service Direction des soins infirmiers (DSI) et organigramme

C'est avec humanisme et agilité que les membres de la DSI entrevoient déployer leur offre de service reposant sur une structure de gouvernance clinique forte, un modèle unique au Québec, lequel devrait permettre un soutien efficace à l'ensemble des directions cliniques et de la mission universitaire du CIUSSS-EMTL.

Vous pouvez consulter l'offre de service de la DSI et l'organigramme en p.8 en cliquant sur le *Document-4* de votre clé USB.

*Prendre note que vous trouverez les coordonnées de l'ensemble du personnel de la DSI dans la section ***Bottin des employés*** de l'Intranet, à la page d'accueil.

Vous trouverez également le *Document-5* sur votre clé USB qui dresse un portrait de la répartition des postes IPS au CEMTL.

Personnes ressources

Nom	Titre d'emploi	Rôle
Catherine Hupé	Adjointe à la Directrice des soins infirmiers	Supérieure immédiate des IPS-SA, IPS-SM et IPS-NN Responsable du Centre d'excellence en soins infirmiers Coordonnées : chupe.hmr@ssss.gouv.qc.ca Cellulaire : 514 707-9939
Isabelle Besner-Leduc	Chef de service développement du rôle des IPS	Supérieure immédiate des IPS-PL Coordonnées : isabelle.besner-Leduc.cemtl@ssss.gouv.qc.ca Cellulaire : 514 378-5184
Kristelle Lebrun	Agente de planification, programmation et recherche	Soutien au déploiement du rôle de l'IPS, chargée du projet Loi 6, soutien aux dossiers associés à la qualité, la performance et l'excellence. Coordonnées : kristelle.lebrun.cemtl@ssss.gouv.qc.ca Cellulaire : 514-351-9891
Mohamed Deboub	Technicien en administration	Soutien pour paie et horaire, documents clinico-administratif et autres tâches administratives reliées aux IPS Coordonnées : mohamed.deboub.cemtl@ssss.gouv.qc.ca téléphone : 514 351-9891, poste 74233
Geneviève Chouinard	Coordonnatrice au développement de la pratique, de l'expertise de la qualité et de l'excellence en soins infirmiers	Coordination et gestion et prises de position en lien avec le développement IPS et des rôles conseils en soins infirmiers (entre autres)
Conseillère cadre en soins infirmiers	Soutien clinique, collaboration à divers projets	
Chef d'unité (IPSSA, IPSNN, IPSSM) ou Gestionnaire de clinique (pour IPSPL)	Gestionnaire fonctionnel au quotidien pour fonctionnement de la clinique/de l'unité	
Médecins partenaires	Soutien et partenariat clinique	

Volet administratif et communication

Comité IPS

Le comité IPS de l'organisation, composé de gestionnaires, de médecins et d'IPS, a pour mandat de développer un continuum stage-relève-main d'oeuvre IPS au CIUSSS-EMTL, toutes spécialités confondues. Les décisions importantes du comité et toute information pertinente sont présentés dans les rencontres d'équipe.

Rencontres d'équipe

Vous recevrez lors de vos premières semaines d'orientation des invitations Outlook vous indiquant entrées d'agenda des prochaines rencontres. Ces rencontres sont obligatoires pour toutes les IPS.

Modalités de communication avec le supérieur immédiat

- Absences : courriel (avec agent administratif en cc)
- Modifications à l'horaire : courriel (avec agent administratif en cc)
- Demande de formations : courriel (avec agent administratif en cc)
- Toutes demandes administratives : courriel à l'agent administratif

Pour toute urgence, composez le numéro de cellulaire de votre supérieure immédiate. Au besoin, veuillez laisser un message détaillé avec vos prochaines disponibilités. Vous disposerez également de plusieurs statutaires avec le supérieur immédiat dans votre première année de pratique en lien avec votre intégration. Il s'agit également d'un bon moment pour revoir certaines particularités ou adresser des points non-urgents.

Modalités de communication avec le gestionnaire de clinique/médecin partenaire

Ces modalités sont à discuter sans délai lors de l'accueil et intégration directement avec les personnes concernées.

Communications organisationnelles

Tous les mardis, vous trouverez les notes de services dans l'Intranet. Vous trouverez la section Note de services dans l'encadré bleu de la page d'accueil. Il est de votre responsabilité de consulter les différentes notes de services vous concernant. Vous trouverez également les principales nouvelles du CEMTL dans le carrousel sur la page d'accueil de l'intranet.

Coronavirus/COVID

Il importe de consulter régulièrement la section Coronavirus/COVID de l'Intranet afin de connaître les informations pertinentes inhérentes à l'urgence sanitaire telles que les méthodes de travail (prévention des infections, télétravail, etc.) et les recommandations pour la santé des travailleurs.

Nous vous rappelons de l'importance du port d'équipement de protection conformes, et que l'efficacité du masque N95 dépend non seulement du filtre mais également de l'absence de fuites au visage. Toute personne qui utilise le masque N95 doit avoir reçu la formation et l'essai d'ajustement. Pour plus d'informations ou pour prévoir votre « fit-test », rendez vous dans l'intranet : [Ressources humaines](#) → [Santé et sécurité au travail](#) → [Prévention](#) → [Dossiers thématiques](#) → [Protection respiratoire](#)

Votre courriel professionnel

Dès votre arrivée, un courriel organisationnel Outlook sera créé pour vos différents échanges courriels professionnels. C'est avec cette adresse courriel (.cemtl@ssss.gouv.qc.ca) que votre supérieur immédiat communiquera avec vous, ainsi que l'ensemble du personnel du CIUSSS. Prenez note que vous ne pouvez pas utiliser votre courriel personnel pour les échanges concernant le travail. Vous devez donc prendre quotidiennement vos courriels entrant à cette adresse. Vous pouvez également consulter votre boîte courriel de votre domicile via Internet. Vous pouvez également programmer votre signature automatisée dans les réglages Outlook. Voici le modèle à utiliser pour votre signature :

Prénom, Nom
Titre d'emploi
Direction des soins infirmiers
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
LAISSER UN INTERLIGNE
Nom de l'installation où vous êtes physiquement
Adresse
Ville (Québec) Code postal
Téléphone : 514 XXX-XXXX, poste XX
Télécopieur : 514 XXX-XXX (facultatif)
Votre adresse courriel

Intranet et Extranet

Pour accéder à l'Intranet de votre domicile où d'un site externe au CEMTL, vous devez utiliser l'Extranet (accès au même contenu que l'Intranet, mais à distance):

```
http://extranetcemtl.cemtl.rtss.qc.ca/  
Utilisateur : ciuss  
Mot de passe : cemtl
```

Utilisation des médias sociaux

Nous vous invitons à utiliser les médias sociaux de façon judicieuse. Vous pouvez également consulter le *Document-6* à cet effet.

Télésanté

La télésanté occupe actuellement une place importante dans les soins prodigués à la population. Nous vous invitons à consulter l'Intranet à cet effet, onglet **Soins et services, soins infirmiers**. Ainsi que les références suivantes : Télémédecine : notions de base, voir *Document-7* de votre clé USB.

Logistique et services des ressources humaines

Carte d'identité

Si vous êtes un nouvel employé du CEMTL, vous serez invité à une prise de photos au service de l'audio-visuel afin de vous donner une carte d'identité. Cette carte doit être portée en tout temps lors des heures de travail.

La carte d'identité sera nécessaire pour l'accès à certaines installations de notre CIUSS qui sera limité et contrôlé. Si vous devez faire reproduire votre carte, remplissez le formulaire accessible sur l'intranet dans la section **Ressources humaines**.

Stationnement (HMR, HSCO et IUSMM)

Pour vous inscrire, vous devez remplir le formulaire d'inscription pour une vignette de stationnement disponible sur intranet dans la section **Services administratifs et de soutien** et le faire parvenir à l'adresse stationnement.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Comment adresser vos différentes demandes aux services RH

Vous avez besoin de...	Secteur	Comment les contacter
<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de travail, attestation du nombre d'heures travaillées • Ajout, modification ou information concernant les assurances collectives • Congé sans solde, congé de maternité, congé parental ou tout autre congé conventionné • *doivent être approuvés par supérieur immédiat • Reconnaissance décalons, diplôme et autres 	Conditions d'exercice	514 251-7011 conditionsdexercice.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
Demande d'une nouvelle carte d'employé ou d'un renouvellement	Conditions d'exercice	514 252-3400 poste 7615 acquisition.talents.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
Activation de la carte magnétique		Parvenir un courriel et indiquer l'installation carte.acces.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
Demande d'un casier (HMR, HSCO et IUSMM)	Conditions d'exercice	514 252-3400 poste 3123 acquisition.talents.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
Questionnement en lien avec votre paie	Service de la paie	514 251-7015
Arrêt maladie, congé maladie, billet médical ou toute autre question concernant la santé et sécurité du travail	Santé & sécurité du travail	514 251-4000 poste 4006 sante_gestion.cemtl@ssss.gouv.qc.ca
Arrêt maladie, congé maladie, billet médical ou toute autre question concernant la santé et sécurité du travail *relativement à une grossesse ou maternité	Santé & sécurité du travail	514 251-4000 poste 4006 sante_prevention.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Portail employé

Le guichet RH Web est disponible pour tous les employés depuis votre ordinateur professionnel ou personnel, téléphone cellulaire, tablette, etc. Il est accessible à partir du portail employé sur le site Internet du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal ou à partir du lien suivant :

<https://guichethrweb.cemtl.rtss.qc.ca/guichetweb/>

Il vous permet de :

- Consulter et de modifier vos informations personnelles (moyens de communication, adresse, etc.);
- Consulter votre dossier d'employé (affectations, absence longue durée, dossier académique, banques);
- Consulter votre horaire de travail personnel;

- Consulter et valider votre feuille de temps ;
- Consulter vos relevés de paie et vos feuillets d'impôts ;
- Postuler sur les affichages internes de postes syndiqués ;
- Réinitialiser vous-même votre mot de passe si vous l'avez oublié.

Pour pouvoir utiliser le guichet RH Web, il est recommandé d'utiliser Google Chrome et Firefox comme navigateurs. Si vous avez des messages d'erreurs en utilisant Internet Explorer, veuillez plutôt utiliser les navigateurs recommandés. Pour toutes questions se référer sur intranet à la section **Ressources humaines, systèmes d'information**.

Programme d'Aide aux Employés

Le programme d'aide aux employés (PAE) vise la santé et le bien-être de tous les employés. Il permet un accès rapide et confidentiel à des ressources professionnelles pour toute difficulté personnelle ou professionnelle. Le service, assuré par la firme Morneau Shepell, est accessible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24. Les consultations sont offertes par téléphone ou vidéoconférence.

Téléphone : 1 800 361-2433

- Six heures de rencontre chaque année
- Avec les professionnels suivants : psychologues, travailleurs sociaux, psychothérapeutes et ergothérapeutes
- Heures de consultation renouvelables annuellement (au 1^{er} janvier)
- Volontaire, confidentiel, sans préjudice et sans frais pour l'employé
- Accessible en tout temps
- Consulter l'intranet ou l'Extranet

Conditions d'exercices

Service responsable des sujets suivants :

- Demande de confirmation d'emploi
- Demande d'attestation d'heures travaillées
- Demande de congés autorisés par le supérieur immédiat
- Gestion des assurances collectives
- Etc.

Foires aux questions disponibles sur intranet / extranet :

Ressources humaines → **Conditions d'exercices** → **Foire aux questions**

Service de la Paie

Les bureaux de l'équipe du service de la paie sont situés à l'IUSMM, Pavillon Bédard, rez-de-chaussée, aile 120. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le bottin des employés se trouvant sur intranet / extranet dans la section **Services administratifs et de soutien**.

Frais de déplacement

Le CEMTL dispose de plusieurs modalités de compensation financière pour les déplacements effectués par le personnel durant les heures de travail. Dans l'Intranet, vous trouverez le formulaire de frais de déplacement, ainsi que l'outil de calcul du kilométrage entre nos différentes installations dans l'onglet **Services administratifs et de soutien**.

Vous devez acheminer au technicien en administration en soutien aux IPS :

- Le formulaire de frais de déplacement dûment complété ET
- Les preuves de paiements originaux (stationnement, billet de bus, taxi, etc.)

Nous vous recommandons de conserver une copie des reçus originaux.

Horaires - généralités

En première ligne, les horaires sont de 35 heures semaines, sur 5 jours (quarts de 7 h) avec 1 h de dîner. Vous disposez également de 30 minutes de pause par jour. Nous vous invitons à prendre votre pause, celle-ci ne peut pas être monnayée. Votre pause ne peut pas être utilisée pour arriver plus tard au travail ou quitter plus tôt.

En Centre hospitalier, les horaires en première ligne sont de 36,25 heures semaines, sur 5 jours (quarts de 7,25 h) avec 45 minutes de dîner. Vous disposez également de 30 minutes de pause par jour. Il est de votre responsabilité de prendre votre pause, celle-ci ne peut pas être monnayée. Votre pause ne peut pas être utilisée pour arriver plus tard au travail ou quitter plus tôt. L'horaire standard est de 8 h à 16 h et peut être modifié selon les besoins de la clientèle et avec l'approbation du supérieur immédiat.

Horaires comprimés

L'IPS peut se prévaloir d'un horaire comprimé selon les besoins de la clientèle, avec l'approbation du supérieur immédiat. Pour ce faire, il faut d'abord valider avec la gestionnaire clinique (1^e ligne) et la chef IPS. Le formulaire de demande officiel se trouve dans l'Intranet onglet **Ressources humaines, relations de travail**. Votre formulaire est celui de la FIQ - catégorie 1. L'entente doit être renouvelée annuellement, au moins 30 jours avant la fin de l'entente en cours, sans quoi l'horaire comprimé ne sera pas reconduit. Nous n'assurerons pas de rappel, l'IPS doit donc veiller au renouvellement de sa demande d'horaire comprimé.

Validation feuilles de temps

Vous devez valider votre feuille de temps via l'application Virtuo aux 2 semaines, pour éviter les erreurs entourant votre paie. Cette validation doit être faite tous les jeudis où vous recevez une paie, avant 16 h. Lors des jeudis concernés, vous recevrez un rappel via votre courriel organisationnel de la part du technicien en administration en soutien aux IPS.

Vous devez également consulter les vidéos de formation dans l'intranet, à la section **Boîte à outils, Portail employé**.

Les principaux codes horaires que vous aurez à utiliser sont les suivants :

- M: maladie
- AA: absence autorisée (sans solde)
- FO: formation
- J: journée travaillée (régulière)
- V: vacances
- TA1.0: temps à reprendre à taux simple (présence)
- TR-CT: temps repris court terme (absence)
- TLTR: télétravail

En cas de difficulté technique, vous pouvez consulter le technicien en administration en soutien aux IPS. Toute modification à l'horaire doit être approuvée par le supérieur immédiat suite à un courriel détaillé, avec le technicien en administration en cc.

Temps accumulé

Dans l'éventualité où l'IPS doit exceptionnellement quitter le travail plus tard, celle-ci peut cumuler du temps dans sa banque de temps. La banque de temps ne devrait pas excéder plus de 14 h cumulées. À partir de la 15^e heure cumulée en raison d'une charge de travail excédentaire ou exceptionnelle n'ayant pas permis d'utiliser ses heures en banque, il importe de discuter d'abord de votre situation ou de celle de votre milieu avec votre supérieure immédiate.

Absences

Toute absence doit être signalée le plus rapidement possible. Nous vous recommandons d'envoyer un courriel au supérieur immédiat ainsi qu'au technicien en administration. Il importe également d'aviser vos médecins partenaires et le gestionnaire de clinique/d'unité.

Absences pour implications (enseignement, recherche, etc.)

Dans l'éventualité où vous devez vous absenter durant vos heures de travail pour tout autre engagement (ex. : implication en enseignement, projets, etc.), vous devez aviser votre supérieur immédiat. Prendre note qu'il existe également des arrangements possibles concernant les congés pour enseignement. Vous pouvez consulter votre convention collective, disponible sur l'Intranet dans l'onglet **Ressources humaines, Associations et syndicats, FIQ**.

Vacances

Vous disposez de 4 semaines de vacances payées après 1 an d'ancienneté. Vous pouvez également consulter votre convention collective pour plus d'informations concernant les vacances. Les 4 semaines de vacances doivent être prises de juin à mai, selon les calendriers de vacances d'été et d'hiver. Vous disposerez de 2 semaines pour émettre vos choix de vacances selon les directives qui vous seront transmises par courriel.

Fériés

Vous disposez de 13 fériés par année dont 2 mobiles, à utiliser selon votre convention collective. Seuls les fériés mobiles peuvent être déplacés, pour toute question, veuillez vous adresser à votre supérieure immédiate.

Documents clinico-administratifs

Afin de mieux comprendre la nature des différents documents clinico-administratifs, nous vous encourageons à étudier attentivement vos lignes directrices, disponibles sur le site de l'OIIQ : <https://www.oiiq.org/>

Examen professionnel

« La salariée se voit accorder un congé sans solde et/ou compensatoire et/ou hebdomadaire d'une durée maximale de cinq (5) jours consécutifs pour se préparer et se présenter à l'examen ou à une reprise d'examen de son ordre professionnel » (*art. 12.10 de la convention collective locale entrée en vigueur le 3 février 2019*). Si vous désirez vous prévaloir des journées sans solde, veuillez aviser votre chef le plus tôt possible, soit au moins 30 jours au préalable.

Pour vous préparer à votre examen, nous vous invitons également à consulter la référence suivante : <https://www.oiiq.org/en/pratique-professionnelle/exercice-infirmier/ips/guide>. Nous vous encourageons également à participer à la formation en ligne suivante : Le code de déontologie : un guide éclairant pour l'infirmière, disponible sur le site internet de l'OIIQ : <https://www.oiiq.org/en/formation/detail/-/formation/FOL0016/code-de-deontologie-un-guide-eclairant-pour-linfirmiere>

2 Développement des compétences

Reprendre les souliers de novice...

Vous étiez probablement jadis une infirmière reconnue par vos pairs pour son expertise, mais aujourd'hui, dans un nouveau rôle d'IPS, votre arrivée en service rime inévitablement avec novice.

Programme de mentorat

Vous n'êtes pas seule ! Des collègues IPS expérimentées ont façonné le chemin pour celles qui les suivent et l'une d'entre elle sera présente à vos côtés dans un rôle de mentor au cours des premiers mois ou années suivant votre arrivée en poste. Vous trouverez l'ensemble des informations relatives au programme de mentorat IPS au CEMTL dans le *Document-8* de votre clé USB.

Période de probation/d'essai

Selon la convention :

- Pour nouveaux employés, il s'agit d'une période de probation de 120 jours travaillés (excluant la période d'orientation de 30 jours travaillés).
- Pour les personnes ayant un dossier actif comme employé du CEMTL, il s'agit d'une période d'essai de 60 jours travaillés (excluant la période d'orientation de 30 jours travaillés).

Un suivi est fait au fur et à mesure avec l'IPS durant sa période de probation et d'essai lors de statutaires avec le supérieur immédiat.

Portfolio professionnel et développement professionnel

Tel que recommandé par l'OIIQ, nous vous fournissons un modèle de portfolio professionnel, disponible sur votre clé USB (*Document-9*).

Le début de pratique en tant que candidate IPS n'est pas un processus simple. L'apprentissage par l'expérience via l'exposition à diverses clientèles et pathologies contribuera significativement à votre progression. Il est impossible de tout savoir du jour au lendemain sur l'ensemble des pathologies. Il faudra, dans les prochains mois, ajuster vos attentes et vous donner la chance d'apprendre au fur et à mesure de l'exposition aux nombreuses situations cliniques. Dans cette optique, nous vous proposons un outil (facultatif) afin de vous aider à mieux structurer vos besoins d'apprentissage en termes d'approfondissement des connaissances (*Document-10*). Vous pourrez aborder ce sujet lors de vos rencontres statutaires avec le supérieur immédiat.

Durant vos trois premiers mois à titre de candidats IPS, vous disposerez de 3h par semaine de libération pour compléter des lectures. Suite au 3 mois, vos lectures pourront être effectuées lors de rendez-vous annulés ou de moment d'accalmie, selon votre jugement.

Camper son rôle

Nous aimerions vous rappeler que la compréhension, par les partenaires, de votre identité en tant qu'infirmière en pratique avancée et professionnelle distincte de l'infirmière autorisée et du médecin se veut primordiale à une intégration réussie dans un nouveau milieu. Il faut habituellement s'accorder un certain temps avant de pouvoir se sentir réellement comprise et autonome en tant qu'IPS. Un aide-mémoire résumant sommairement les composantes de la formation, du rôle et des responsabilités de l'IPS peut être utilisé afin d'informer ceux et celles qui composent votre nouvel environnement de travail, incluant la clientèle. Il peut être retrouvé dans votre clé USB, *Document-11*.

Formation continue

Les IPS disposent d'un montant individuel de 350\$ annuellement, à utiliser pour le remboursement de frais d'inscription à des formations (en ligne, conférences, atelier, etc.). Prendre note que le budget annuel est accessible du 1^e avril au 31 mars et ne peut pas être reconduit sur l'année financière suivante. Il est important de réfléchir et planifier vos besoins de formation. Ainsi, vous devez soumettre vos besoins de formation à des moments spécifiques, trois fois par année (automne, hiver et été). Comme vous n'étiez pas présent lors de la recension des demandes de formations externes pour l'automne, vous pourrez utiliser la procédure décrite dans le *Document-11* de votre clé USB. Vous serez éventuellement invité à faire le même exercice que l'ensemble des IPS pour l'hiver prochain.

3 Développement des pratiques cliniques et de la pratique avancée

Contribution à des projets cliniques

De par ses activités liées à la pratique indirecte, représentant environ 20% du rôle (variable d'une IPS à l'autre), l'IPS est appelée par ses collègues de la DSI ou du secteur d'activité à contribuer à des projets de réorganisation des services, de développement des pratiques cliniques en soins infirmiers et à réviser des documents organisationnels. Un inventaire d'outils diffusés dans l'organisation par la Direction qualité performance et éthique (DQÉPÉ) sont disponibles dans l'intranet, à l'onglet: **Qualité, évaluation, performance et éthique** → **À propos** → **La DQÉPÉ**

Suivant les recommandations ministérielles, l'outil le plus fréquemment utilisé en transversalité au CIUSSS-EMTL lorsqu'il s'agit d'entreprendre en équipe un projet en réponse à un problème complexe et multicomposante est le A3-projet. Le canevas du A-3 projet avec ses consignes de complétion au verso est inséré dans votre clé USB, *Document-12*.

Services bibliothèques

Afin de contribuer à une pratique basée sur des résultats scientifiques/probants, vous avez l'opportunité d'utiliser les services d'une personne-ressource pour vos recherches documentaires, gestion des références bibliographiques et pour accéder à des articles de recherche non libres d'accès :

Richard Coveney, bibliothécaire

Téléphone : 514 252-3400 poste 3686
rcoveney.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Pour plus d'informations concernant les services de bibliothécaire et les services de ressources documentaires du CEMTL, consultez l'Intranet onglet: **Enseignement et recherche** → **Bibliothèques**

Up to Date est une plateforme accessible via les postes informatiques du CIUSSS-EMTL dans l'onglet de la bibliothèque. Il s'agit d'une centrale d'informations scientifiquement valides, rendues disponibles en soutien à vos décisions cliniques tant en ce qui a trait aux soins infirmiers qu'aux activités médicales. Pour consulter Up to Date, veuillez suivre le chemin suivant dans l'Intranet: **Enseignement et recherche** → **Bibliothèques** → **Ressources documentaires** → **UpToDate**

4 Qualité Des Soins Infirmiers

Les soins infirmiers dans l'organisation font l'objet de différentes démarches d'inspection professionnelles (OIIQ, OIIAQ), ministérielles et inhérentes à un processus de certification (Agrément Canada). Il existe différentes modalités d'évaluation de la qualité des pratiques infirmières, par exemple, l'OIIQ prend le pouls d'un certain nombre de membres annuellement sur la base d'auto-questionnaires sur les compétences attendues en soins infirmiers, alors qu'Agrément Canada fournit des cahiers de normes et de priorités organisationnelles requises, communément appelées les POR. La DSI, par l'entremise de sa structure de gouvernance-qualité (voir offre de service DSI), porte certaines POR, c'est-à-dire qu'elle doit s'assurer de la réponse des différents secteurs aux éléments de conformité associés à cette priorité. En voici la liste :

- Transfert de l'information aux points de transition des soins.
- Sécurité liée aux pompes à perfusion.
- Prévention des plaies de pression.
- Prévention des chutes.
- Soins de la peau et des plaies.

Soulignons que la DSI est co-responsable d'autres normes comme celles des mesures de contrôle et de la télésanté.

Dans une organisation complexe et de grande taille, tout projet d'amélioration de la qualité des soins s'organise à l'intérieur d'une démarche structurée. La DSI travaille actuellement à l'élaboration de son programme d'amélioration continue de la qualité, lequel reposera spécifiquement sur les priorités organisationnelles portées par la DSI dans les démarches d'accréditation et sur la mesure d'indicateurs sensibles en soins infirmiers. Ce programme s'inspirera de la démarche PDSA, en anglais, plan-do-study-act, en français, planifier, faire, évaluer, ajuster. La DQEPE nous décrit cette démarche dans son cadre de référence, vous pouvez la consulter dans l'intranet à l'onglet : **Qualité, évaluation, performance et éthique**

Notes au dossier

Nous vous encourageons à participer à la formation en ligne de l'OIIQ intitulée Documentation infirmière: reflet de la pratique (2h30min). Vous trouverez plus d'informations concernant la formation sur le site de l'OIIQ au <https://www.oiiq.org/>.

Statistiques RAMQ pour IPSPL

Les IPSPL doivent produire des statistiques au Réseau de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Vous pouvez consulter les lectures recommandées sur votre clé USB. Nous vous recommandons également d'aborder le sujet avec votre mentor.



Excellence en soins infirmiers

Axes d'excellence du CIUSSS-EMTL

L'innovation est au cœur des interventions du CIUSSS-EMTL. À travers les équipes de soins, de recherche et de formation, notre organisation est un pôle important d'innovation en santé au Québec, au Canada et même à l'extérieur du pays. Au fil des années, le CIUSSS-EMTL a développé quatre axes d'excellence qui font rayonner notre pratique de haut niveau tant au plan national qu'international. Il s'agit de la santé mentale, de l'immuno-oncologie, de la néphrologie et de l'ophtalmologie.

Centre d'excellence en soins infirmiers

L'IPS se positionne en tant que leader au Centre d'excellence en soins infirmiers (CESI) du CIUSSS-EMTL. Ce centre, porté par la DSI, propose cinq dimensions.

D'abord, il se veut une **1) infrastructure de rayonnement**. En tant qu'espace physique et numérique érigé par et pour le personnel en soins infirmiers, le CESI offre des occasions de reconnaissance et de diffusion des réalisations infirmières significatives. Tous les membres des équipes de soins infirmiers, professionnels ou non, sont appelés à rayonner au CESI. Vous êtes invités à soumettre vos réalisations auprès de Catherine Hupé chupe.hmr@ssss.gouv.qc.ca afin de participer au rayonnement de la pratique infirmière avancée au CIUSSS-EMTL.

Ensuite, dans une optique **2) de transfert des connaissances** de l'échelle locale à internationale, le CESI propose un ensemble d'activités et des mécanismes de communication permettant d'influencer la communauté infirmière à s'approprier de l'information dérivée de la science ou scientifiquement crédible susceptible d'influencer la pratique. Des registres de livres, de périodiques, de veilles thématiques et l'accès aux bases de données de recherche sont disponibles via le CESI.

Pour plus d'informations, contactez : chupe.hmr@ssss.gouv.qc.ca

Puis, le CESI désire promouvoir une **3) culture de recherche et d'innovation**. Ses leaders incitent au questionnement des pratiques infirmières conventionnelles et accompagnent la réalisation de projets cliniques et de recherche innovants. Le CESI aspire également à une mobilisation importante de la relève de chercheurs et d'infirmières en pratique avancée au CIUSSS-EMTL. Les médecins, membres des Centres de recherches ou autres instances peuvent s'adresser au CESI pour identifier des possibilités de collaborations pour mettre à bon escient les compétences des IPS. Pour toute question en lien avec une implication possible ou déjà active dans des activités de recherche ou des projets d'innovation, joignez :

chupe.hmr@ssss.gouv.qc.ca

De plus, en étroite collaboration avec les maisons d'enseignement et la DRHCAJ, le CESI optimise **4) l'expérience professionnelle et pédagogique**. Le CESI entrevoit l'attraction et la rétention des infirmières et infirmiers en pratique avancée comme un prérequis à des soins et services plus humains et de qualité. De plus, Il encourage la réalisation d'études en sciences infirmières de tous niveaux. Il favorise la fluidité du parcours pédagogique ainsi que l'accès à des environnements d'apprentissage attractifs, propices à la réussite de stages et de projets de recherche universitaire.

Enfin, la dernière dimension est celle du **5) réseautage et appartenance**. Le CESI facilite les contacts professionnellement et académiquement fructueux entre ses membres et ses partenaires dans le cadre de projets sur la thématique du partenariat ou d'activité de réseautage. Pour tout besoin de soutien en lien avec l'accueil de stagiaires IPS, ou d'étudiants de deuxième ou troisième cycle, vous pouvez contacter chupe.hmr@ssss.gouv.qc.ca

CONCLUSION

Nous espérons que votre intégration au CEMTL en tant qu'IPS soit une expérience positive et le début d'une carrière fleurissante. Encore une fois, bienvenu à la Direction des soins infirmiers!

Lectures suggérées

Autres lectures recommandées à toutes les candidates
<p>Liens Internet https://www.oiiq.org/en/nouvelles-lignes-directrices-ips https://www.oiiq.org/en/pratique-professionnelle/pratique-avancee/ips/encadrement-de-la-pratique-des-ips https://www.oiiq.org/en/l-ordre/comites/comite-consultatif-sur-la-pratique-de-l-ips?inheritRedirect=true https://www.oiiq.org/en/ips-adoption-du-projet-de-loi-no-43?inheritRedirect=true&redirect=%2Fen%2Fpratique-professionnelle%2Fpratique-avancee%2Fips%2Fencadrement-de-la-pratique-des-ips</p> <p>Intranet CIUSSS → Politiques, procédures et règlements → par direction Santé populationnelle → Ressources → Ressources communautaires Soins et services → Soins infirmiers → Ressources et documentation internet → liens internet pertinents Santé populationnelle → Prévention du suicide Soins et services → AAPA</p> <p>Clé USB : Lectures à faire → Pour tous</p>
Application mobiles recommandées
<p>Application mobile Manuel MSD, version pour professionnels de la santé (gratuite) INESSS: application mobile UpToDate: application mobile</p>
Pour CIPSPL
<p>Liens Internet https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/facturation/partenariat-infirmiere-praticienne-specialisee/le229/Pages/ententes-particulieres.aspx https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/facturation/partenariat-infirmiere-praticienne-specialisee/le229/Pages/modalites-remuneration-medecin-partenaire.aspx https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/facturation/partenariat-infirmiere-praticienne-specialisee/le229/Pages/lettre-entente-229.aspx https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/1996/96_005.pdf https://www.oiiq.org/documents/20147/1306047/Tableau-synoptique-depistage-cancer-du-sein.pdf/4acfc310-01e9-a44f-181d-9d95ec8bcf3a https://www.oiiq.org/w/PMDS-IPS.pdf https://www.oiiq.org/w/covid19/20200515-avis-retrait-preventif-vf.pdf</p> <p>Intranet Santé populationnelle → Boîte à outils → Outils</p> <p>Clé USB : Lectures à faire → IPSPL</p>
Pour CIPSSA
<p>Liens Internet https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusssemtl/files/media/document/Guide_HMR-nov_2019-final.pdf</p> <p>Intranet Santé populationnelle → Boîte à outils → Outils</p> <p>Clé USB : Lectures à faire → IPSSA</p>
Pour CIPSSM
<p>Liens Internet https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/4462_doc.pdf</p> <p>Intranet Santé populationnelle → Prévention du suicide</p> <p>Clé USB : Lectures à faire → IPSSM</p>
Pour CIPSNN
<p>Liens Internet https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusssemtl/files/media/document/Guide_HMR-nov_2019-final.pdf Document accueil résidents (à venir) MSI et politique soins développement au nouveau-né (à venir) Politique gestion douleur (à venir) Politique d'allaitement maternel (à venir)</p> <p>Clé USB : Lectures à faire → IPSNN</p>

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

5415, boul. de l'Assomption
Montréal (Québec) H1T 2M4

☎ 514 252-3400

🌐 ciuss-estmtl.gouv.qc.ca

Isabelle Besner-Leduc

Chef de service développement du rôle des IPS

Catherine Hupé

Chargée de projet – Centre d'excellence en soins infirmiers

Tous droits réservés

© CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, HMR, 2021
